



Commune de Torréilles
Avis de publicité pour l'Autorisation d'Occupation Temporaire
du domaine public communal 2026
pour le VILLAGE ESTIVAL NOCTURNE sur l'espace Capellans de
Torréilles plage

ORGANISATEUR :

Ville de TORREILLES
Monsieur le Maire
Dr Marc Médina
1 Avenue de la Méditerranée 66440 TORREILLES
Tel : 04.68.28.32.02
Fax : 04.68.28.09.54
E-mail : mairie@torreilles.fr

OBJET DE LA PUBLICITE

Autorisations d'Occupation Temporaire (A.O.T) du Domaine Public communal :

- Emplacement situé Espace Capellans avec l'installation d'une quinzaine de chalets par le bénéficiaire qui s'engage à y installer des commerces saisonniers aux mois de juillet et août 2026.

CARACTERISTIQUES :

Ordonnance n° 2017-562 du 19/04/2017 modifiant l'article L2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P).

Mode de passation : procédure de sélection préalable à la conclusion d'une A.O.T. du domaine public communal, en application du CG3P.

Il ne s'agit ni d'un marché public ni d'une délégation de services publics.

Retrait du dossier de consultation : informations auprès du service financier de la mairie de Torréilles.

AUTRES RENSEIGNEMENTS :

Publicité :

Date d'affichage légal en mairie et via le site Internet de la commune : le vendredi 16 janvier 2026.

Date limite de réception des offres : le lundi 2 février 2026 à 17 h 00.